

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

25/06/2024

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André – GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

DCM 025/2024 : Délibération modificative de crédits

Le premier adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de régulariser des opérations sur le budget primitif, il est nécessaire de procéder à une modification de crédits. Le 001 a été pourvu de 257 492,19 € au lieu de 294 732,19 € (différence de 37 240 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°001 du budget 2024 prévoyant les mouvements de crédits comme détaillés ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
231/23	37240.00 €	001	37240.00 €
Total =	37240.00 €		37240.00 €

Fait à RAVILLE, le 05 juillet 2024

Conforme au registre
 « Certifiée exécutoire »

Le Maire,
 Michel URBAN



La secrétaire de séance
 CHLOUP SURMELY
 Marie-Pierre